



PRÉFET DE L'INDRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction du développement
local et de l'environnement
Affaire suivie par : muriel.garat@indre.gouv.fr

Le Préfet

Châteauroux, le **9 NOV. 2022**

Monsieur le Président,

Par courriel du 8 novembre 2022, vous sollicitez un délai supplémentaire de dix jours pour remettre vos rapport et conclusions d'enquête publique, qui s'est tenue du lundi 12 septembre 2022 - 09h00 au vendredi 14 octobre 2022 - 12h00, relative au projet de parc éolien porté par la SAS ÉOLIENNES DES CERISES, sur la commune de Fontenay.

Conformément à l'article L. 123-15 du code de l'environnement, l'accord du responsable de projet a été sollicité. Ce dernier a répondu favorablement par mail du 8 novembre.

Par conséquent, je vous accorde la possibilité de remettre lesdits documents d'ici le jeudi 24 novembre 2022.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation,
la Secrétaire Générale,

Nadine CHAÏB

M. Hubert JOUOT
Président de la commission d'enquête